## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de Narbonne DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département DE L'AUDE Le 8 juin 2023, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 02 juin 2023

date du vendredi 02 juin 2023 Sous la présidence de M. Didier MOULY

Arrondissement De NARBONNE Présents :

M. Didier MOULY, Mme Christine DAUZATS, Mme Michelle MALLARD, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M Patrick BARDY, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Anne-Marie BONNERY, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Catherine HAUSER, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

COMMUNE DE NARBONNE

Absents:

Mme Nathalie HUYNH-VAN

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

## OBJET: DECISION MODIFICATIVE M14 - N°1 2023

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'exercice, après le vote du budget, à des ajustements comptables.

Suite à une subvention exceptionnelle de la Ville alloué au CCAS dans le cadre du fonds d'aide au relogement d'urgence, et afin de créditer l'imputation 673 du budget M4 pour permettre la régularisation des écritures comptables des dotations aux amortissements, le budget M14 doit être équilibré comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Recettes de fonctionnement : +30 000€

CHAP 74: Dotations et participations

7474 : Autres dotations et participations : +30 000€

Dépenses de fonctionnement : +30 000€

CHAP 65 : Autres charges de gestion courante 6568 : Hébergement d'urgence : +30 000€

Dépenses d'ordre de fonctionnement : +3 000€

CHAP 042 : Opérations d'ordre 6811 : Dotations : +3 000€

Dépenses de fonctionnement : -3 000€

CHAP 65 : Autres charges de gestion courante 658-101001 : Charges diverses : -3 000€

Il est proposé:

- d'autoriser par groupe et dans toutes ces dispositions, ce projet de décision modificative ;
- d'autoriser monsieur le Président ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Maitre Didier MOULY Maire de Narbonne Président du Grand Narbonne Président du CCAS

Bookert

Acte certifié exécutoire par

Publication le : 23/06/2523 Réception par la sous-préfecture de Narbonne, le : 21/06/2523 (si transmission prévue par les textes)

Pour le Président du CCAS de Narbonne et par délégation

> Date de publication sur Internet:

12 3 JUIN 2023